

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« FORETS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE »

Tel : 03 25 73 65 81 / Fax : 03 25 40 72 36

E-Mail : cdc.piney@wanadoo.fr
www.foretslacsterresenchampagne.fr



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 24/02/2015

Le 24 février 2015 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Olivier JACQUINET, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à la salle des fêtes d'Avant lès Ramerupt.

Etaient présents :

ASSENCIERES : MM. PINET- THIENOT

AVANT LES RAMERUPT : M.MAILIER- Mme GRADOS

BOUY-LUXEMBOURG : M. DEBOUY-Mme ROBERT

BRENONNES : M. PREVOST, Mme FINELLO

CHARMONT SOUS BARBUISE : MME BATTELIER – M.NIVOIX

DOSCHES: - - Mme MORENO-Mme PERROT

GERAUDOT: M. BERNARD-

LONGSOLS: - M.WAGNON

LUYERES: M.CARRE - MME CARETTE

MESNIL-SELLIERES: -

ONJON: M. CANOT- M.PARIGAUX

PINEY: M. DENORMANDIE – M.RAPINAT

POUGY: M. PONCELET

ROUILLY-SACEY: M. DYON – M. MALATRAS

VAL D'AUZON : M JAILLIARD – M.HOLLEBECQ

Etaient excusés : M. MAILLY.S (pouvoir M. Bernard) ; M.SECLIER (pouvoir M.JACQUINET) ; Mme WIECZORECK (pouvoir M. DENORMANDIE)

Etaient absents : M. MARY –M.VOINCHET- M.MARTIN

Monsieur Edouard Thiénot est élu secrétaire de séance.

Monsieur Jacquinet remercie Monsieur Mailier et son conseil municipal pour son accueil.

Le Président ouvre la séance.

RAPPORT n°1

Approbation du procès-verbal du dernier CC

Il est présenté aux membres du conseil le compte rendu du conseil communautaire du 25/11/2014

Monsieur Mary, par l'intermédiaire de Mme Battelier, souhaite rectifier

1/ le rapport n° 1:

(Propos confirmés par le 1er adjoint de Charmont) doit être supprimé.

2/le rapport 11 bis : Monsieur Mary souhaite que soit souligné l'apport fiscal non négligeable des habitants de Charmont à la communauté de communes

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

RAPPORT N° 2

Comptes administratifs et Comptes de gestion 2014

COMPTES DE GESTION 2014

Le Président présente pour approbation les comptes de gestion de M. le Trésorier. Ils sont en conformité avec les comptes administratifs de la Communauté.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

EXERCICE 2014	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Recettes	2 958 487.47	1 459 316.46	4 417 803.93
(2013)	(2 870 689.82)	(506 940.81)	(3 377 630.63)
Dépenses	2 769 239.13	1 242 625.70	4 011 864.83
(2013)	(2 623 591.48)	(658 482.55)	(3 282 074.03)
Résultat de clôture	189 248.34	216 690.76	+405 939.10
Résultat N-1	297 141.18	- 256 029.32	41 111.86
Affectation du résultat	-256 030.00		-256 030.00
Total	230 359.52	- 39 338.56	191 020.96

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC

EXERCICE 2014	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Recettes	8 520.00		8 520.00
(2013)	(10 660.00)	(85.70)	(10 745.7)
Dépenses	10 673.35		10 673.35
(2013)	(8 659.13)		(8 659.13)
Résultat de clôture	-2 153.35		-2 153.35
Résultat N-1	675.72	342.8	1 018.52
Affectation du résultat			
Total	-1 477.63	342.80	-1 134.83

COMPTE ADMINISTRATIF ZAE

EXERCICE 2014	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Recettes			-----
Dépenses			-----
Résultat de clôture			
Résultat de N -1	1 540,55		1 540,55
Total	1 540.55		1540,55

Rappels des précédentes années

	<u>ANNEE 2010</u>	<u>ANNEE 2011</u>	<u>ANNEE 2012</u>	<u>ANNEE 2013</u>	<u>ANNEE 2014</u>
BUDG.PRINC	41893,42	153 478,90	50 043.26	41 112.28	191 020.96
SPANC	1 602,35	4 328,01	-1 068.05	1 018.52	-1 134.83
ZAE	1 540,55	1 540,55	1 540.55	1 540.55	1 540.55
RESULTAT	45 036,32	159 347,46	50 515.76	43 671.35	191 426.68

Vote des Comptes Administratifs BUDGET PRINCIPAL, SPANC et ZAE

(Pour ce point de l'ordre du jour, Monsieur Olivier JACQUINET, président, a quitté la séance le temps du vote. La Présidence a été assurée par Monsieur Christian DENORMANDIE, 1^e vice-président.)

1/ Budget principal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2014 du BUDGET PRINCIPAL dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement	189 248.34 €
Section d'investissement	216 690.76 €
Soit un résultat positif de	405 939.10 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

2/ SPANC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2014 du SPANC dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement	- 2 153.35 €
Section d'investissement	0.00 €
Soit un résultat négatif de	- 2 153.35 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

3/ ZAE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2014 de la Zone d'Activités Economiques dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement	0.00 €
Section d'investissement	0.00 €
RAPPEL :	+1 540.55

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

Rapport n° 3 Affectation des résultats BUDGET PRINCIPAL, SPANC et ZAE

BUDGET PRINCIPAL

Constatant un excédent de fonctionnement de **230 359.52 €**, le conseil communautaire décide à l'unanimité de ses membres d'affecter :

- la somme de **191 020.96 €** au compte 002 du budget primitif 2015, correspondant au résultat positif de l'année 2014.
- la somme de **39 338.56 €** au compte 1068 du budget primitif 2015, correspondant au déficit d'investissement de l'année 2014,

SPANC

Constatant un déficit de fonctionnement de **1 477.63 €**, le conseil communautaire décide à l'unanimité de ses membres d'affecter :

- la somme de **1 477.63 €** au compte 002 en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2015, correspondant au résultat négatif de l'année 2014.

ZAE

Constatant un excédent de fonctionnement de **1 540.55 €**, le conseil communautaire décide à l'unanimité de ses membres d'affecter :

- la somme de **1 540.55 €** au compte 002 du budget primitif 2015, correspondant au résultat positif de l'année 2014.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

A/ Remboursements des emprunts en cours de 2015 à 2024

ANNUITES 2015 à 2024 : Tableau vu en réunion

B/ PRET RELAIS POUR POLE SCOLAIRE POUR COUVRIR LES SUBVENTIONS A VENIR

En attendant le retour de subventions concernant le pôle scolaire des « 4 villages », il a été fait appel à deux organismes bancaires sur la base d'un prêt de 800 000 € sur 24 mois:

Le crédit agricole

1/Conditions de taux au 16/02/2015

Validité de l'offre jusqu'au 03/03/2015, **Taux fixe de 1.43%** Frais de dossier : **0.15%** du montant sollicité soit **1200 €**

2/ Conditions de taux au 16/02/2015

Validité de l'offre jusqu'au 03/03/2015, **Taux indexé sur Euribor 3 mois moyenné (Eur 3MM), le dernier Eur 3MM connu ressort à 0.064%, Intérêts calculé sur la base de Eur 3MM + 1.21%**
Frais de dossier : **0.15%** du montant sollicité soit **1200 €**

La caisse d'épargne

Offre valable jusqu'au 30/01/2015, **Taux fixe de 1.67%**, Frais de dossier : **800 €**

Depuis la réunion de bureau, la caisse d'épargne confirme qu'il est impossible d'améliorer le taux fixe Concernant une offre à taux révisable, c'est inutile, elle coûterait plus cher qu'un taux fixe (E3M + 1.56% / 1 an; E3M + 1.69 % /2 ans...) alors que les taux fixes sont inférieurs à la seule marge / 1an, iso sur 2 ans

La Caisse des dépôts

La caisse des dépôts propose exclusivement des prêts " long terme" entre 20 et 40 ans, pour financer les investissements des Collectivités Locales et ne peut donc nous accompagner sur un prêt court terme. En revanche, si des subventions annoncées au Plan n'étaient pas maintenues, ils peuvent réaliser un prêt complémentaire au premier emprunt, pour ces montants, dans le cas bien entendu où l'emprunt a bien été contracté auprès de la CDC.

Au vu des éléments, le conseil se prononce pour le choix du prêt à 1.43% (taux fixe) du crédit agricole.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

Au vu des dépenses de certains postes, il est nécessaire de procéder à des consultations, des MAPA, etc..Il est proposé de lancer dans les semaines à venir les consultations suivantes :

ASSURANCES : Le contrat d'assurances s'arrête fin 2015. Il est donc impératif de refaire un appel d'offres rapidement pour être prêt en 2016. Le président propose de consulter plusieurs cabinets d'études.

MOBILIER POUR EQUIPER LE POLE SCOLAIRE : Après avoir visité le groupe de Ramerupt et prochainement celui de LESMONT, il est nécessaire de procéder à une consultation pour l'acquisition de mobilier pour le scolaire, la cantine, ...

FOURNISSEURS DE REPAS : depuis deux ans, nous prolongeons les avenants des fournisseurs de repas : la SODEXO et le CAT LE TERTRE. Afin de régulariser la situation, il est nécessaire de faire un nouvel appel d'offres pour fin juillet 2015.

FOURNITURES SCOLAIRES : Nous travaillons avec la société Pichon pour les fournitures de bureau et scolaires depuis trois ans. (Fin du contrat en mars 2016)

PRODUITS D'ENTRETIEN : Le groupe RESO (Champagne Hygiène) travaille avec nous depuis quelques années sans avoir été mis en concurrence.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

RAPPORT n°6	Préparation du budget 2015
--------------------	-----------------------------------

1- Programmation des réunions de commission

Tous les responsables de commission sont invités à programmer une ou plusieurs réunions afin de présenter à la commission des finances, prévue le 12 mars, leurs propositions de dépenses 2015 (fonctionnement et investissement)

Rappel : les membres du bureau font partie de la commission des finances

Dates programmées :

Commission bâtiment : lundi 23 février à 18h30 CDC
Commission petite enfance : jeudi 12 mars 18h30 CDC
Commission des finances : jeudi 12 mars 20h30 CDC
Commission enfance : mercredi 18 mars 18h00 CDC
Commission scolaire : lundi 9 mars à 18h30 CDC

2- Investissements 2015 :

- **Aires de jeux écoles de Brevonnes et Onjon : 15 660.00€ ttc**
- **Remplacement de gouttières à la maternelle de Piney : 2537.86€ ttc**
- **Informatique salle multi média élémentaire Piney : 10 ordinateurs portables**
- **Travaux menuiserie Charmont**
- **Chenil Intercommunal : travaux en régie**
- **Chaudière et ballon eau chaude logements gendarmerie**
- **Changement de la tondeuse**
-

Madame Perrot souhaiterait qu'une réflexion soit faite afin de pouvoir équiper les villages sans écoles d'aires de jeux. Il est proposé que cette réflexion se fasse en commission

3-Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Taux 2015

RAPPEL 2014

Zone A (ramassage hebdomadaire et accès aux déchetteries du SIED) : **12.32%**

Zone C (ramassage hebdomadaire et accès aux déchetteries du SIED et du Grand Troyes) : **12.93 %** Zone D (ramassage par point d'arrêt): **11.09%**

Zone E :(ramassage par point d'arrêt hebdomadaire et accès aux déchetteries du SIED et du Grand Troyes (Luyères) : **11.65%**

Monsieur Dyon précise que le comité syndical se réunit en mars et il nous fera part des résultats dès que possible..

4- Tarification horaire des agents en 2015

En 2014, Le conseil communautaire avait décidé d'augmenter **de 2.5%** le coût horaire 2014 suite à l'augmentation des charges salariales, au coût du carburant, au nouveau matériel....A compter du 1er avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015 la tarification horaire est de 20.00 €.

Suite à une demande de Monsieur Mary, concernant le cout réel de ce service, le président rappelle que c'est une prestation de service et non un budget annexe où recettes et dépenses doivent s'équilibrer. Le conseil a décidé de proposer un tarif horaire qui permette à chaque commune quelque soit son budget de pouvoir en bénéficier. Ce service mutualisé n'impose pas aux communes de participer. Chacun est libre ou non de l'utiliser. Par ailleurs, la commission bâtiment réfléchit à une nouvelle tarification qui tiendrait compte des outils utilisés.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

5- Augmentation des points d'indice des personnels de catégorie C et B

Les décrets n° 2014-80 et 2014-82 du 29 janvier 2014 prévoyaient une **nouvelle revalorisation indiciaire au 1er janvier 2015** sans modification de la durée des carrières : seuls les indices brut et majoré changent. L'ancienneté dans l'échelon est ainsi conservée en totalité. Sont concernés :

- **En catégorie C**, les grades classés dans les échelles 3, 4, 5 et 6 de rémunération
- **En catégorie B**, les 4 premiers échelons ainsi que les 8ème et 10ème échelons des premiers grades

Pour la communauté de communes, cela représente la quasi-totalité de nos salariés, pour un impact financier de **20 000 € environ dès 2015**. (Calcul fait sur 63 agents)

6- Baisse de la DGF 2015

La simulation faite avec l'outil de l'AMF nous conduit à prévoir une baisse de **90 000 €** cette année.

7- Le montant des bases 2015

Il a été revalorisé de 0,9 %. Toutefois, il est à noter que celles-ci peuvent bouger de façon assez sensible

Bases	2012	2013	2014	2015
Taxe d'habitation	5 324 856	5 917 858	6 009 000	En attente
Taxe foncier bâti	3 833 058	4 526 713	4 418 000	''
Taxe foncier non bâti	1 311 996	1 549 922	1 563 000	''
CFE	1 532 726	1 975 187	1 475 000	''

Produit fiscal	2012	2013	2014	2015
Ressources fiscales	988 526	1 108 012	1 085 808	
CVAE	15 286	20 478	23 694	
CFER	84 000	85 440	86 520	
TOTAL	1 087 812	1 213 930	1 196 022	

8- Le FPIC

En 2014, la communauté a reversé une somme de 3 512.00€ à l'État au titre du FPIC sans faire appel aux communes. En 2015, ...quel sera le montant du prélèvement ???

Pour information, le montant total du FPIC va passer de 570 millions d'euros en 2014 à 780 millions d'euros

9- Les subventions aux associations

Chaque année, la communauté verse une subvention à l'ADMR et à d'autres associations. Quelles sont les règles à mettre en place pour l'année 2015 ??

Subventions attribuées en 2014 :

ADMR de la vallée de la BARBUISE : 1 100,00 €

Association sportive du canton de Piney : 1 800.00€

Hissez Haut : 200.00€

Association « les interactifs des écoles de Charmont » : 150.00€

Association « Pour nos p'tits loups » de Piney : 100.00€

Le conseil propose la reconduction des subventions en attente des demandes

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

10- Les taux des taxes locales

	2012	2013	2014	2015
TH	9.05	9.05	9.14	
FB	6.91	6.91	6.98	
FNB	8.38	8.38	8.46	
CFE	6.51	6.51	6.58	

Rapport n° 7 Bâtiments

Pôle scolaire des 4 villages : Etat d'avancement : Travaux en moins-value : entreprise Vaillant (couverture zinguerie) : suppression de la sous toiture et ajout d'un habillage périphérique sur planche à égout :

- **4 111.80€ HT**

Le lot 8 « plâtrerie isolation » attribué à l'entreprise LAURENTINE, est à mettre de nouveau en consultation ; L'entreprise sus nommée est en liquidation judiciaire. L'appel à la concurrence a été envoyé vendredi 20/02 à l'Est Eclair. Le CC du 24/03 désignera l'entreprise à retenir

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

Cantine maternelle de Piney : Etat d'avancement : Nous rencontrons des problèmes liés à l'accessibilité ; il faut prévoir une place de parking handicapé, ce qui ne devrait pas poser de soucis. Par contre ou placer le WC handicapé ?

Salle de classe de Charmont ; Etat d'avancement : le bureau avait proposé de consulter dès à présent les entreprises afin de pouvoir procéder à la construction de la classe. Monsieur Nivoix fait part du souhait de Monsieur Mary de ne pas avancer sur ce projet, les effectifs étant en baisse et le nouveau bâtiment modulaire donne entière satisfaction pour le moment.

Le Président prend acte de cette proposition. Il va vérifier la date limite des subventions et le conseil se prononcera plus tard sur cette demande d'annulation de construction.

Diagnostic accessibilité : Etat d'avancement dans les communes : tous les diagnostics ont été faits sauf sur la commune d'Avant les Ramerupt. L'association EGEE va être contactée pour intervenir au plus vite.

La DDT a organisé plusieurs réunions sur la mise en place des Ad'Ap. Ce sont les propriétaires des bâtiments qui doivent rédiger ces documents.

La présence des diagnostics réalisés par EGEE permettra de compléter ces documents sans trop de difficultés.

La communauté de communes est concernée par le local technique et les classes modulaires présentes à Piney, Charmont, Onjon et Mesnil-Sellières.

Pôle scolaire RPI BOUY - POUGY ; Etude de faisabilité : M Florian VAN HERREWEGHE vient d'être recruté. Il devrait commencer courant mars. Son étude devrait se terminer en juillet 2015.

Travaux divers dans les écoles : A prévoir lors de la commission scolaire

Chenil intercommunal : Les niches sont déjà prêtes et les travaux commencés par les agents techniques

Rapport n° 8	Scolaire et Péri scolaire
---------------------	----------------------------------

Conseils d'écoles extraordinaires portant sur les NAP :

Proposition nouvelles pour 2015 :

PINEY ET LUYERES : continuer comme l'an passé à savoir une demi-journée par semaine (le vendredi pour Piney et le jeudi pour Luyères)

ROUILLY SACEY : mettre une demi-journée pour les maternelles le mardi AM

Etaler sur deux fois une heure et demie pour les élémentaires (mardi et vendredi)

BREYONNES : l'heure du mardi est reportée au vendredi après-midi soit 3 heures le vendredi

CHARMONT : le conseil d'écoles veut conserver 4 fois 45mn

ONJON : Maternelles : une demi-journée le mardi après-midi

Elémentaires : Le mardi et le vendredi (soit deux fois une heure et demie)

FONDS D'AMORCAGE

	NBRE ELEVES	COUT / ELEVE	ACOMPTE VERSE ALA COMMUNE	DATE DE RETOUR CDC	VIREMENT A CDC
MESNIL SELLIERES	51	90	1 530,00	12/11/2014	11/12/2014
BOUY LUXEMBOURG	19	50	316,67	12/11/2014	11/12/2014
BREYONNES	120	90	3 600,00	12/11/2014	11/12/2014
LUYERES	66	50	1 100,00	12/11/2014	11/12/2014
LONGSOLS	24	50	400,00	25/11/2014	11/12/2014
POUGY	26	90	780,00	25/11/2014	11/12/2014
ROUILLY SACEY	81	50	1 350,00	15/11/2014	11/12/2014
ONJON	27	50	450,00	18/11/2014	11/12/2014
GERAUDOT	23	50	383,33	30/11/2014	11/12/2014
CHARMONT SOUS BARBUISE	189	50	3 150,00	14/11/2014	11/12/2014
PINEY	222	90	6 660,00	12/11/2014	11/12/2014
TOTAL	848		19 720,00		

Coût des NAP de septembre 2014 à décembre 2014 : Tableau remis en réunion

Rapport n° 9	Personnel
---------------------	------------------

1/ Bilan assemblée Générale

L'assemblée générale s'est bien déroulée avec la participation d'une centaine de personnes.

2/ Augmentation de l'indice et des charges en janvier 2015 :

Vu dans rapport 5

3/ Comité technique : représentation des Elus et compte épargne temps

3.1 Représentation des élus et agents au CT et CHSTC :

Considérant qu'il est de la responsabilité du Président de nommer les représentants des élus devant siéger au comité technique et au CHSTC, suite aux élections locales,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les représentants ci-après sont désignés pour siéger au Comité Technique et au CHSTC de la communauté de communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne »

TITULAIRES(1)	SUPPLEANTS (2)
JACQUINET OLIVIER	CARETTE DOMINIQUE
DENORMANDIE CHRISTIAN	RAPINAT RODOLPHE
BATTELIER LILIANE	WAGNON JEAN LUC
FINELLO LYDIE	THIENOT EDOUARD

ARTICLE 2 : les agents ci-après ont été tirés au sort pour siéger au comité technique et au CHSTC de la communauté de communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne »

TITULAIRES(1)	SUPPLEANTS (2)
MENISSIER AUDREY	FONSECA SANDRINE
VAN DER SLEEN MAGALI	SEGUIN MARTINE
CHARPENTIER MICKAEL	DELCOMBEL CHRISTELLE
DENIS FABIENNE	HUGEROT BONIN CHRISTINE

2/COMPTE EPARGNE TEMPS

Je vous propose de mettre à l'ordre du jour du comité technique ce point pour permettre aux agents qui n'utilisent pas tous leurs congés au-delà des 20 jours obligatoires, de disposer de ce compte épargne temps qui ne peut excéder 60 jours.

Le conseil, par délibération déterminera les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion du CET ainsi que les modalités d'utilisation par l'agent

(Texte de référence : Décret n°2004-878 du 26 août 2004 modifié notamment par le Décret n°2010-531 du 20 mai 2010 par le relatif au compte épargne temps dans la F.P.T.)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

4- Plan de titularisation des agents

Une loi de 2012 relative à la résorption de l'emploi précaire. C'est une procédure dérogatoire aux recrutements par concours. Cela est facultatif donc non obligatoire, ni pour l'employeur, ni pour l'agent.

Le principe : titulariser certains agents

2 étapes :

1/transformation de certains CDD et CDI au 31 mars 2012 (déjà réalisé) :

2/Dispositif de titularisation applicable **jusqu'au 13 mars 2016**

Vu la complexité de la procédure, je vous propose d'étudier au plus vite ce dossier afin de pouvoir vous transmettre le cout imputable à la CDC. En attendant je demande un accord de principe pour ne pas retarder les démarches auprès du Centre de gestion.

Seraient concernés par cette mesure un douzaine d'agents de catégorie C et un agent de catégorie B.

Dans un premier temps il faut faire une information individualisée des agents afin de leur expliquer les conditions de nomination

(stagiaire pendant 6 mois, classement de l'agent ainsi que sa rémunération ;

(Pour la catégorie B, une clause dérogatoire prévoyant la perception d'un traitement égal à 70% de sa rémunération antérieure).

Compte tenu du classement, de l'ancienneté, de l'âge, des conditions de rémunération de l'agent, il sera nécessaire d'étudier avec celui-ci des avantages et inconvénients d'une telle proposition, L'agent étant libre de refuser la proposition de l'autorité territoriale

N'ayant pas assez d'éléments, le conseil ne peut se prononcer mais donne un accord de principe afin que le Président puisse faire les démarches nécessaires.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

Rapport n° 10	Compétences
----------------------	--------------------

1/ Transfert des pouvoirs de police du maire en matière d'habitat

Les trois pouvoirs de police spéciale de l'habitat transférés par la loi ALUR sont les suivants :

- la police spéciale des établissements recevant du public (ERP) à usage total ou partiel d'hébergement (article L. 123-3 du code de la construction et de l'habitation), exercée par le maire au nom de la commune ;
- la police spéciale de la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation (articles L 129-1 à L. 129-6 du code de la construction et de l'habitation), exercée par le maire au nom de l'Etat ;
- la police spéciale des bâtiments menaçant ruine (articles L. 511-1 à L. 511-4, L.511-5 et L. 511-6 du code de construction et de l'habitation), exercée par le maire au nom de la commune.

2/ Mise en conformité de l'arrêté préfectoral « SCOT »

A la suite du choix de la communauté d'adhérer au SCOT de la forêt d'Orient, le Syndicat mixte a modifié ses statuts pour permettre aux communautés d'être membre du comité syndical. Le bureau du PNRFO s'est réuni et a proposé un montant de cotisation. Celui-ci serait égal à la cotisation 2014 demandée aux communes pour le SCOT.

Si cela est validé en comité syndical, la cotisation de la CDC s'élèverait à 14 000 € environ (2 € et 7 000 habitants. Elle ne sera peut-être pas appelée en 2015 dans sa totalité.

Rapport n° 11	Candidature du PNRFO à la mesure LEADER 2014-2020
----------------------	--

projet de délibération remis en séance

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

Rapport n° 12	Projet éolien
----------------------	----------------------

La société « compagnie du vent » GDF SUEZ a été recontactée pour relancer les projets mis en attente. Un nouveau décret modifie la portée de l'avis de météo France. Cela offre une nouvelle possibilité de voir un projet se concrétiser. Pour ce faire, la société souhaite obtenir une délibération positive des conseils municipaux potentiellement concernés.

A priori, les zones propices sont sur les différentes communes évoquées ensemble : Pougy, Longsols, Val d'Auzon, Onjon, Bouy Luxembourg, Assencières, Luyères et Avant les Ramerupt.

Extrait d'un message

Certaines d'entre elles se trouvent dans la zone de protection du radar Météo France (les 5 km) d'Arcis sur Aube, cela risque donc d'être très compliqué à débloquent, en revanche pour les autres (au-delà des 5km et jusqu'à une limite de 20km, soit en zone de coordination) je regarde avec notre responsable SIG les contraintes mises à jour afin de voir si nous pouvons engager une étude d'impact sur ce radar.

Il semblerait que le fait qu'Eol Res ait obtenu l'autorisation de construire dans la zone de coordination du radar (au nord-est) en prouvant qu'ils respectaient les critères de Météo France risque de nous compliquer la tâche, car il nous faudra de plus respecter certains critères d'éloignement vis-à-vis de ce parc, en raison de notre impact cumulé.

Si vous nous communiquez un feu vert officiel de l'ensemble de ces communes (sinon, nous préciser lesquelles, d'ailleurs, je vous remercie de bien vouloir vérifier que Luyères resterait opposée au développement de ce projet sur sa commune), nous pourrions officiellement lancer une étude d'impact radar Météo France, au regard de l'analyse préliminaire de site (SIG interne).

En vous remerciant de votre intérêt, et dans l'attente de votre retour, j'espère que nous pourrions faire avancer ce beau projet,

En conséquence, le président invite les maires à évoquer ce point avec leurs conseillers municipaux. La délibération prise sera adressée à la communauté de communes qui les transmettra en un seul envoi à la compagnie du vent les délibérations ad hoc.

Commune d'implantation du central téléphonique	Commune d'implantation du sous-répartiteur	Commune(s) reliée(s) au sous-répartiteur
Piney	Val-d'Auzon	Val-d'Auzon
Piney	Brévonnes	Brévonnes, Mathaux
Dienville	Radonvilliers	Radonvilliers, Mathaux, Brévonnes
Piney	Onjon	Onjon, Bouy-Luxembourg, Luyères
Charmont-sous-Barbuise	Feuges	Feuges, Saint-Benoît-sur-Seine

Toutefois, il restera des communes où le haut débit ne sera pas encore opérationnel. Pour ce faire, il est proposé de remettre à jour une note réalisée en 2011 par M. Marc THILLEROT pour faire l'état des lieux du haut débit sur le territoire de la communauté de communes.

Cela pourrait être un travail réalisé par un étudiant dans le cadre de ses études (développement local du territoire ou administration territoriale)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

4/Point sur le magazine d'un territoire : Madame Perrot fait un point sur l'avancement du magazine et précise qu'il ne pourra sortir qu'après les élections départementales

5/ Dates à retenir : RAPPEL

Commission bâtiment : lundi 23 février à 18h30 CDC

Commission scolaire : lundi 9 mars à 18h30 CDC

Commission petite enfance : jeudi 12 mars 18h30 CDC

Commission des finances : jeudi 12 mars 20h30 CDC

Réunion de bureau le 17 mars à la CDC

Commission enfance : mercredi 18 mars 18h00 CD

Conseil communautaire le 23 mars à 20h00 à Bouy Luxembourg

Fin de réunion 23h15